

Les services et avantages !

Une fédération humaine et au service de ses licenciés

Se licencier est un acte fort qui affirme son **appartenance à la famille des arts énergétiques et martiaux chinois** et à la fédération qui les soutient. C'est aussi vivre des moments d'échange et de partage intenses autour de disciplines du corps et de l'esprit au service d'un art de vie.

Prendre sa licence FFAEMC c'est normal et essentiel, mais c'est aussi :

- S'engager dans l'action fédérale pour les arts énergétiques et martiaux chinois en France ;
- Soutenir la fédération reconnue par le mouvement olympique et ayant la délégation de l'État ;
- Permettre à la FFAEMC de développer son action indépendante pour la promotion des arts chinois du bien-être et de la santé. La FFAEMC fait partie des 12 premières fédérations validées par le CNOSF pour les certifications fédérales liées au décret du sport sur ordonnance.

L'affiliation de votre association vous offre les avantages suivants :

- **Agrément** : En étant affilié à une fédération sportive agréée, vous bénéficiez de l'agrément préfectoral. Il est nécessaire pour demander des subventions publiques et est parfois un critère pour l'obtention d'une salle.
- **Accès aux salles municipales au meilleur coût** : les salles municipales sont accessibles et souvent gratuites pour les associations adhérentes à une fédération agréée avec des enseignants diplômés.
- **Assurance** : vous bénéficiez d'une assurance locative pour tous vos cours dès votre adhésion.
- **Visibilité** : les lieux de pratique référencés par votre club figurent sur la rubrique « lieux de pratique » et sur le mini-site ou-pratiquer.ffaemc.fr
- **Demandes de subventions** : être affilié à la FFAEMC vous rend éligible à plusieurs subventions (Stratégie de labellisation (ANS), PST, département, région...)
- **Outils de communication** : flyers et affiches sont à votre disposition sur l'espace dirigeant sur panda.ffaemc.fr dans la rubrique documents (FFAEMC/Communication)

La licence permet à vos adhérents de :

- **Appartenir à une communauté** humaine, partageant des **valeurs communes** dans une Fédération reconnue et au service de ses licenciés.
- **Disposer d'un enseignant** compétent et diplômé garant de la sécurité de votre pratique.
- **Bénéficier de l'assurance fédérale** : tous les licenciés de la FFAEMC sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident.
- **Participer aux événements fédéraux** : la licence permet de participer à tous les événements fédéraux gratuitement ou à des tarifs préférentiels : conférences, festival, rencontres de tuishou interstyles, université d'été, compétitions régionales, nationales et internationales.
- **Valoriser leur pratique** : grâce aux passages de duan proposés en région et au national.
- **Accéder aux formations fédérales** (CAM-CMB) ou professionnelles (CQP MAM), ainsi qu'à certaines formations continues théoriques (diététiques, postures statiques...)
- **Devenir acteur de la FFAEMC** : une licence pour contribuer à l'évolution de la Fédération. Par exemple, être élu au sein d'un comité régional, contribuer à une commission de travail, intégrer un collège technique, devenir juge et arbitre, s'impliquer...
- Recevoir par email la **lettre d'information** mensuelle de la Fédération et accéder à la revue numérique fédérale Yimag.

Les enseignants diplômés de la FFAEMC bénéficient des avantages suivants :

- **L'accès à un dispositif de formation complet** : formations fédérales (CMB ou formation professionnelle CQP) ainsi qu'aux formations continues : entreprise, éducation, certificat complémentaire santé, activité physique sur prescription médicale et énergétique chinoise.
- **Un suivi personnalisé** : l'IFRaemc accompagne ses enseignants sur les démarches administratives, les notions juridiques, la recherche de subvention, la pédagogie...